

La Haye Malherbe

Et Ses Hameaux *



- *Les Hoguettes
- *Le Camp des Ventes
- *La Vallée

Sommaire

État civil	3
Numéros de téléphone utiles	5
Prudence lors de vos voyages à l'étranger	7
La carte européenne d'assurance maladie	7
Demande de passeport ou carte nationale d'identité	7
Inscription sur liste électorale	8
Les déchets et collectes	9
Quelles démarches pour vos projets	10
Bonne retraite Sylvie	11
Le budget 2020/2021/2022	11
Une pensée pour ENZO	12
Commémoration du 14 juillet	13
Réunion publique du 21 octobre	13
Halloween	14
Commémoration du 11 novembre	14
La communication	15
Le Bistrot des artistes	16
Le Foodtruck	16
La boucherie	17
Pand@ by PIMMS présent dans votre Mairie	18
Épicerie sociale et solidaire itinérante	19
Un Conseiller Numérique à votre service	20
Le monoxyde de carbone	21
Les chenilles processionnaires	22
Les frelons asiatiques	23
L'ambrosie	24
L'aide à domicile	25
Les aides pour réduire nos déchets	27
Transport à la demande près de chez vous	28
Les animaux errants	29
Nuisances sonores	30
Élagage des haies, arbres, arbustes	31
Brûlage des déchets végétaux	32
La propreté devant chez soi	33
Obligations légales débroussaillage dans l'EURE	34
Le concours des maisons fleuries 2023	36
Travaux 2023	37
Retour de l'enfant vers l'école de La Vallée	45
Tarifs scolaires à compter du 1 septembre 2023	45
Groupe scolaire Jean-Paul BARBÉ	46
Présentation du RCMS	47
Association des Parents d'Élèves	48
Association La Vallée des Loisirs	49
Association de Sauvegarde du Patrimoine Malherbois	50
Association La Joie de Vivre	51
Association Judo Club La Haye Malherbe	52
Association Artdanse de Vraiville	54
L'Union Commerciale	55
Dates à retenir pour l'année 2024	56

Le mot du Maire

Chères Malherboises, chers Malherbois,

Au nom du conseil municipal et en mon nom c'est avec un grand plaisir que je vous souhaite une très belle année 2024.

Que cette nouvelle année soit signe de succès tant dans votre vie personnelle que professionnelle et mes vœux vont également à tous ceux qui vous sont chers.

Nous traversons une crise économique et sociale avec l'inflation que nous subissons sur les produits énergétiques et alimentaires qui affecte les ménages, les entreprises et les collectivités. Le dérèglement climatique perturbe également nos vies.

Au niveau de notre commune en 2024 des projets vont voir le jour :

- L'aménagement d'une partie du parking des pompiers,
- L'enfouissement des réseaux place de la mairie,
- La création d'un city stade,
- La création du futur restaurant scolaire

Donc de beaux projets sur 2024 pour notre belle commune.

Je remercie les adjoints, les conseillers municipaux et leurs conjoints qui vivent également la fonction d'élu dans l'ombre.

Comme j'en suis aux remerciements, je n'oublie pas nos agents municipaux pour leur travail effectué.

Je remercie tous les commerçants, artisans, entreprises, agriculteurs, les enseignants, les pompiers et le milieu médical, qui par leurs dévouements rendent notre commune attractive.

Je profite à cette occasion de remercier toutes celles et ceux qui s'engagent en faveur de notre commune, par le biais des associations qui dynamisent notre village. (Si vous avez envie de les rejoindre n'hésitez pas à les contacter).

Je vous souhaite une bonne lecture de votre bulletin municipal.

Encore bonne année 2024 à vous et à vos proches

Le Maire
Serge Marais



État civil

N'apparaissent que les noms des personnes dont nous sommes autorisés à publier.

Naissances

★ Le 28 Janvier 2023 ★

VANDENENDE Mia, Marie, Roberte

★ Le 20 Février 2023 ★

BRIAND Lou, Sigrid, Isabelle

★ Le 31 Mars 2023 ★

JÉGOU Tiago, Charles, Henri

★ Le 24 Juillet 2023 ★

LIOCHON Camille, Côme, Armand

★ Le 2 Septembre 2023 ★

DELAFOSSÉ Émy, Charlotte, Blandine

★ 14 Octobre 2023 ★

DELANNAY SPARENBERG Charlie, Florence, Nadine



Ils se sont dit « Oui »

Le 22 Avril 2023

Mr HUBERT Julien et Mlle REY Camille

Le 29 Avril 2023

Mr RENAULT Thierry et Mlle CALBRY Muriel

Le 6 Mai 2023

Mr FIQUET Julien et Mlle GUERBETTE Virginie

Le 27 Mai 2023

Mr MOSCIPAN Geoffrey et Mlle MARI Anaïs

Le 10 Juin 2023

Mr LEMAIRE Colin et Mlle BARRÉ Faustine

Le 17 Juin 2023

Mr FRANKHAUSER Damien et Mlle DELVALET Stéphanie

Le 26 août 2023

Mr TOURTET Jacques et Mlle COURCHAND Claire

Le 9 Septembre 2023

Mr BOUQUAND Jean-Patrick et Mlle RIBEIRO Coralie

Le 14 Octobre 2023

Mr STERFFE Loïc et Mlle DELAHAYE Clélia

Le 16 Décembre 2023

Mr LUTZ Olivier et Mlle LAUNAY Sylviane



Décès

▲ Le 6 Décembre 2022 ▲

DELISLE Yolande, Mélanie, Louise épouse LEGRAND, 95 ans

▲ Le 23 Décembre 2022 ▲

DE BOËRIO Mary, Constance, Isabelle, Denyse épouse ANGOT, 76 ans

▲ Le 15 Janvier 2023 ▲

LECAVELIER Joël, René, 81 ans

▲ Le 28 Janvier 2023 ▲

COUTURIER Alain, Roger, 72 ans

▲ Le 6 Février 2023 ▲

MAGNIER Jacqueline, Louise, épouse PAGE, 87 ans

▲ Le 27 Février 2023 ▲

DELACOUR Éric, Marie, André, Louis, 74 ans

▲ Le 1 Mars 2023 ▲

LOUVEL Régine, Suzanne, Micheline, épouse LÉTARD, 83 ans

▲ Le 21 Mars 2023 ▲

BELMONT Jacques, Christian, 66 ans

▲ Le 26 Mars 2023 ▲

CHAUMEAU Jean, André, Arsène 89 ans

▲ Le 29 Mars 2023 ▲

LESEIGNEUR Bernard, Mary, 92 ans

▲ Le 3 Juillet 2023 ▲

PACAUD André, Christian, Gérard, 69 ans

▲ Le 22 Juillet 2023 ▲

PARISSOT Enzo, François, Michel, 15 ans

▲ Le 19 Septembre 2023 ▲

LEFEBVRE René, Christian, 63 ans

▲ Le 25 Octobre 2023 ▲

VARIN Michel, Jean, Charles, 78 ans

▲ Le 27 Novembre 2023 ▲

FRÉROT André, René, Robert, Alfred, 81 ans



L'ensemble du conseil a une énorme pensée pour les personnes qui nous ont quittées. Nous présentons toutes nos condoléances à leurs proches et courage pour affronter ces moments toujours difficiles à surmonter.

Municipalité

Numéros de téléphone utiles

<u>Service Santé</u>		<u>Urgence</u>	
Docteur DAMMAME	02.32.25.91.77	C.C.A.S.	02.32.50.61.30
Infirmières Libérales	02.32.50.62.15	Centre antipoison	0825.812.822
Masseur Kinésithérapeute	02.32.25.20.30	Disparition d'enfants	116.000
Orthophoniste Mme LEMAIRE	02.76.49.92.15	Enfance victime de violence	119
Orthophoniste Mme SWERTVAEGHER	06.15.26.95.90	Femme victime de violence	3919
Pédicure - Podologue M. VARCIN	06.75.01.09.05	Gendarmerie	17
Pharmacie Rivette	02.32.25.94.06	Pompiers secours	18 ou 112
		Pompiers services administratifs	02.32.40.02.21
		S.A.M.U	15
		SAMU social	115

Associations

Académie Aïkido Seine Eure	06.84.84.41.22	Judo Club LHM	06.15.46.27.26
Amicale des donateurs de sang	06.09.87.25.79	La joie de vivre	06.85.12.52.26
Amicale des sapeurs pompiers	06.49.42.82.87	La Vallée des loisirs	06.22.45.60.36
Anciens combattants	06.76.83.82.50	RC Malherbois Surveillais	06.89.83.58.48
APE du Bourg	06.12.99.32.03	Sauvegarde du Patrimoine Malherbois	06.76.83.82.50
AS HM course à pied	02.32.25.06.55	L'Eure des savoirs ...christian.palisse@orange.fr	
AS HM gymnastique	06.82.88.53.06	Société de chasse	06.19.57.91.49
AS HM pétanque	06.24.48.40.20	Art Danse	06.61.13.50.73
AS HM tennis de table	02.32.50.49.75	Les Minautores	06.88.01.60.02
Comité des fêtes	06.84.13.18.58		

Commerçants/Artisans

A2P IMMO	02.32.25.20.94	Garage du Carbonnier	02.32.50.61.32
Aux Délices Malherbois	02.32.59.45.74	La Source aux Fleurs	02.32.50.67.90
Belle & Zen	02.32.59.37.03	Le Bistrot des Artistes	02.32.50.68.62
Boucherie Foulogne	02.32.50.61.44	Le Petit Panier	02.32.25.17.86
Électricité Derrey	02.32.25.15.73	MGT Clôture	06.79.44.14.61
Franck Coiffure	02.32.50.62.98	Tout'Elec	09.53.64.69.72
Fast food	06.52.36.68.59	GM ELEC	07.83.84.48.65

Commerces ambulants et Marché hebdomadaire

La récré des papilles (mercredi sur la place)	06 95 76 89 46	Pizza Minute (Distributeur)	06 63 15 82 81
Crêp chouette (vendredi sur la place)	07.50.08.84.52	Pizza Sympa (mardi sur la place)	06 32 41 65 38
		Marché hebdomadaire sur la place de l'église	JEUDI

Autres

Artus Conseils Finances	06.12.99.62.95	EDF Clientèle ménages	08.01.02.70.26
Assistante sociale Louviers	02.32.09.46.56	Inhumation religieuse	06.16.13.94.63
Service des Impôts des particuliers	02.32.54.74.10	Inhumation religieuse	02.32.50.63.44
Service départemental des impôts fonciers	02.32.25.71.13	Inhumation religieuse.....	02.32.50.65.73
Service des impôts des entreprises	02.32.25.71.43	Micro crèche « Petit à Petit »	09.86.57.27.28
Trésorerie de Louviers	02.32.09.40.70	Taxi Lefebvre Philippe	06.08.88.18.33
Communauté d'agglomération Seine Eure	02.32.50.85.50	La Poste	3631
Eaux, assainissement VÉOLIA	09.69.39.56.34		
École de la Vallée	02.32.25.00.70		
École Jean Paul BARBÉ	02.32.25.95.19		

Municipalité



Contact

Courrier : Mairie de la Haye Malherbe
Place de la Mairie
27400 La Haye Malherbe
Téléphone : 02.32.50.61.30
Mail : mairie.lhm@free.fr



Nos horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 16 à 18 heures
Jeudi de 9 heures 30 à 11 heures 30

Les permanences des élus

<u>Lundi</u>	Monsieur Éric LOUET (1 ^{er} adjoint) de 16 ^h 00 à 18 ^h 00 Affaire suivie : Urbanisme et Finances
<u>Mardi</u>	Monsieur Serge MARAIS (Maire) de 16 ^h 00 à 18 ^h 00.
<u>Mercredi</u>	Monsieur José HACVILLE (3 ^{ème} adjoint) de 16 ^h 00 à 18 ^h 00 Affaires suivies : Travaux, voirie, bâtiments communaux.
<u>Vendredi</u>	Madame Amélia BRÉANT (2 ^{ème} adjointe) De 16 ^h 00 à 18 ^h 00 Affaires suivies : Administration générale, vie scolaire, CCAS.

Location vaisselle

2,00 € le couvert, contactez Madame BOURGÈS au
02.32.50.65.40



Location de la salle polyvalente

Habitant de la commune : 450,00 €
Habitant hors commune : 800,00 €
Location vidéo projecteur : 100,00€

Droits de place

Occasionnel le mètre (en linéaire) : 4,00 €
Permanent (forfait hebdomadaire) : 10,00 €
Marché le mètre (en linéaire) : 0,80 €

Concessions cimetière communal

Case columbarium pour 15 ans : 510,00 €
Case columbarium pour 30 ans : 870,00 €
Sépulture pour 30 ans : 250,00 €
Sépulture pour 50 ans : 350,00 €

Municipalité

Prudence lors de vos voyages à l'étranger

Peut-on voyager avec une carte d'identité périmée ?

Voyager avec une CNI (carte nationale d'identité) dont la date de validité est périmée est envisageable. Tout dépend de votre destination et de la date de création de votre carte d'identité. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site demarches.interieur.gouv.fr

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

La Carte européenne d'assurance maladie

À quoi sert la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ?

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) facilite la prise en charge de soins médicaux en Europe. Elle atteste des droits de son titulaire à l'assurance maladie française. Lors de vacances ou d'un court séjour en Europe, il est conseillé de se la procurer. La CEAM peut être demandée par toute personne rattachée à l'Assurance maladie, quelle que soit sa nationalité.

Durée de la carte

La CEAM est valable **2 ans** maximum à partir de sa date d'édition.

Sa durée de validité ne peut toutefois pas dépasser la durée des droits de la personne concernée à l'assurance maladie.

Conditions de renouvellement de la carte

Le renouvellement ne peut se faire qu'à la date de péremption de la carte. La demande se fait par messagerie ou par téléphone.



Demande de passeport ou carte nationale d'identité



Où peut-on faire une carte d'identité ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes

Où peut-on faire un passeport ?

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Mairies de : LOUVIERS, VAL DE REUIL, LE NEUBOURG

Municipalité

Disponible depuis chez vous



Attention ! Il est inutile de se déplacer en mairie ou en préfecture pour remplir l'attestation. Le formulaire d'autorisation de sortie de territoire est accessible sur www.service-public.fr.
(N° CERFA 15646*01)

Inscription sur liste électorale



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Nouveaux habitants ?

Un Français déménageant en France doit déclarer sa nouvelle adresse auprès de la Mairie de son nouveau domicile.

Un Français qui revient vivre en France doit le plus souvent s'inscrire auprès de la Mairie de son nouveau domicile pour pouvoir voter en France.

Un Français partant résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa Mairie ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

Inscription en Mairie ou en ligne ?

Vous pouvez vous inscrire en Mairie, en vous munissant d'une pièce d'identité et justificatif de domicile (facture eau, gaz, électricité, téléphone...). Un formulaire sera à remplir et à redonner en Mairie aux horaires d'ouverture.

En ligne, rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/>, onglet papiers-citoyenneté, onglet élection. Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants : Justificatif de domicile type facture et justificatif d'identité.

Municipalité

Les déchets et collectes

La collecte

JOURS DE COLLECTE

Les poubelles d'ordures ménagères, les bacs de tri et les bacs de déchets verts sont ramassés selon le rythme du calendrier de l'agglomération qui vous a été distribué.

Les bacs et sacs sont à sortir la veille au soir.

ENCOMBRANTS

Vos encombrants sont ramassés sur rendez-vous gratuitement, appelez la Ressourcerie au 09.86.48.63.60.

INFORMATION PRATIQUE

Les bacs endommagés peuvent être remplacés en mairie.

Déchèterie de la Haye Malherbe :

- Téléphone 02.32.40.45.63.
- Horaires : Mardi, Jeudi, Vendredi 13h30-17h00.
- Mercredi et Samedi 9h00-12h15 et 13h30-17h00.

Des conteneurs à verre et papier sont à votre disposition :

- Rue du Carbonnier,
- Rue de la Gare,
- Rue de la Ravine,
- Place de la Malice (La Vallée).

Ainsi qu'un conteneur pour vêtements (rue du Carbonnier).



Les ordures ménagères

- Ramassage **1 semaine sur 2**, grâce au bac gris.
- A mettre dans des sacs poubelles bien fermés.



Les emballages et les papiers

- Ramassage **1 semaine sur 2**, grâce au bac jaune.
- Tous les flacons, bouteilles, pots, barquettes et films en plastique, les cartons et briques alimentaires, les petits et gros emballages en métal et les papiers imprimés.
- A jeter **directement dans le bac**.
- Bien vidés, non lavés, non imbriqués.



Les déchets végétaux

- Ramassage **1 fois / semaine**, de la **semaine 11 à la semaine 48**, grâce au bac marron (ou vert).
- 1 bac de **240 L maximum** par foyer et par collecte.
- **Tous les végétaux** (gazon, petits branchages, feuillages, fleurs, épluchures, fruits et légumes pourris, marc de café) sans terre, ni plastiques, ni cailloux, ni pots.



Demande de bac à déchets

Pour toutes demandes de bac à déchets verts, nous vous invitons à vous rapprocher auprès du Centre d'Agglomération Seine Eure (CASE). Pour les demandes de bac à ordures ménagères vous devez vous rendre en Mairie muni d'un justificatif de domicile d'au moins de 3 mois.

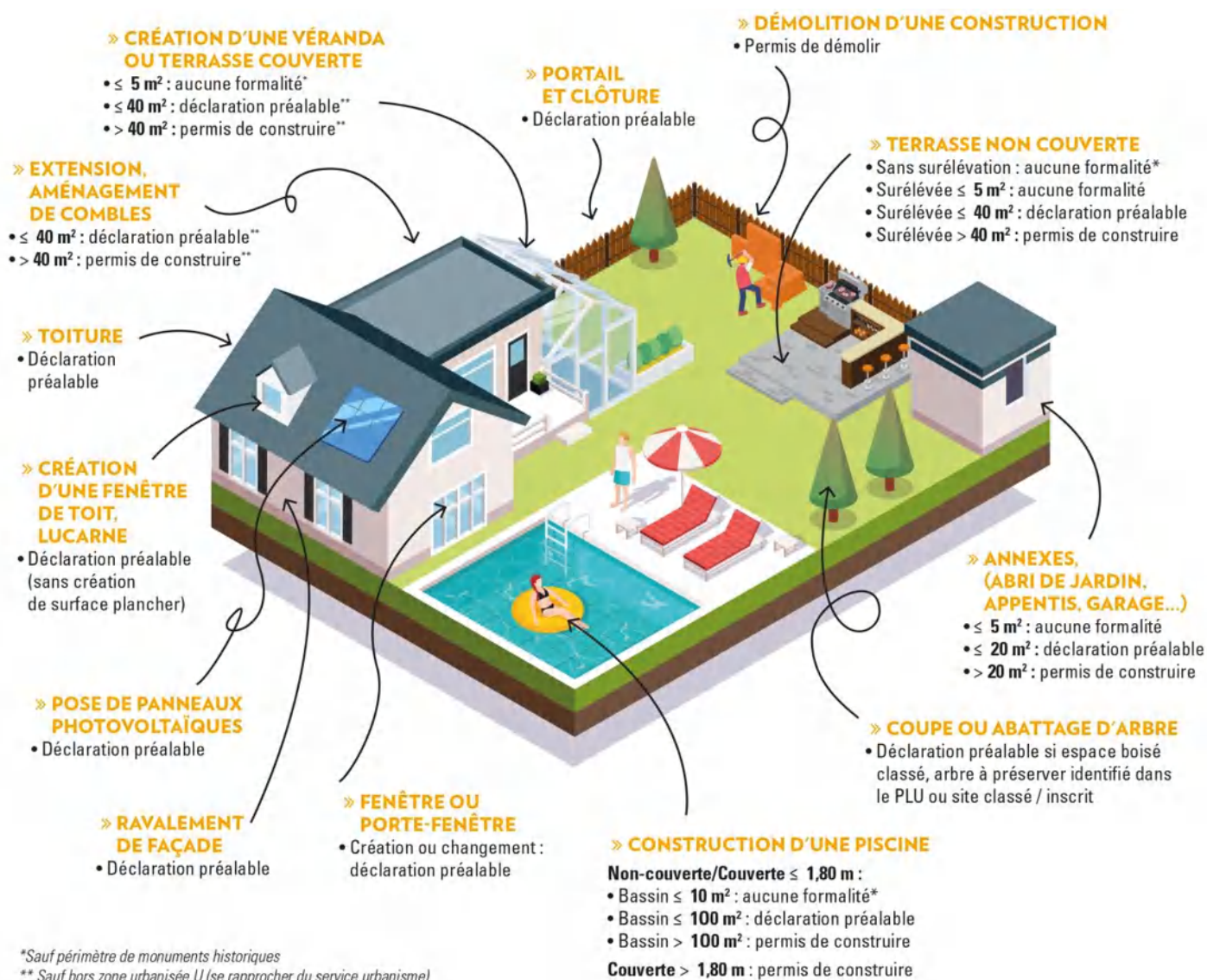
Oubli des agents de propreté

Il arrive parfois que les agents de propreté lors du ramassage hebdomadaire oublient malencontreusement vos déchets. Pour résoudre ce problème nous vous invitons à contactez le Centre d'Agglomération Seine-Eure (CASE) au service propreté 02.32.50.85.64 pour leur faire part de votre requête.



Municipalité

Quelles démarches pour vos projets



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal document régissant notre urbanisation

Le PLUiH a été approuvé par les élus de l'Agglomération Seine-Eure par délibération en date du 28 novembre 2019. Pour plus d'adéquation avec le territoire et les projets portés par les communes et l'Agglo Seine-Eure, ce document sera amené à évoluer.

Ce document peut vous apporter des renseignements sur vos droits et obligation concernant vos projets de construction ou de modification extérieure à votre habitation.

Le lien internet : <https://www.agglo-seine-eure.fr/plan-local-urbanisme-intercommunal-habitat/>

Municipalité

Bonne retraite SYLVIE

« Je suis arrivée en 2015 aux écoles de la commune de la Haye Malherbe. J'ai travaillé dans les 2 écoles (la vallée et le groupe scolaire BARBE) comme aide périscolaire. Je me suis facilement intégrée et adaptée à ma nouvelle activité grâce à la gentillesse des enseignantes et de mes collègues. Je quitte une bonne équipe mais je pars le cœur léger. Le contact avec les élèves, enseignants et mes collègues de travail va me manquer. J'ai prévu quelques sorties, voyages, et de revenir faire un coucou de temps en temps à l'école.

Merci à la Directrice, aux enseignants enseignantes, à mes collègues, à la mairie, aux Parents et l'Associations des Parents d'Elèves ».



Le budget 2020/2021/2022

Information Budget de LA HAYE MALHERBE ET SES HAMEAUX



Vous pouvez consulter le budget 2020/2021/2022 sur le site internet de la Commune : <https://lahayemalherbe.fr>
Cliquez sur l'icône Mairie
Cliquez sur l'icône Finances/Budgets

Pour les personnes qui le souhaitent, une copie papier peut vous être fournie en Mairie.

Municipalité

Une pensée pour ENZO

Lors d'une journée d'été
Des vies ont été brisées
Cette terrible journée
Ou ta vie a été enlevée

Pour un regard
Ton cœur poignardé
Juste pour un regard
Et des cœurs brisés

Depuis cet instant
Rien n'est comme avant
Une famille en larmes
Des amis en larmes
Terrible drame

Tant de vide maintenant
Tant de questions à présent
Soudés il vous faudra rester
Et continuer à vous aimer

Une étoile brille dans notre village
A jamais changé et endeuillé pour l'éternité

Petit Bézo repose en paix
Petit Bézo soit en paix

Nathalie POMARD (habitante de la Haye Malherbe)



Municipalité

Commémoration du 14 juillet

Vendredi 14 juillet s'est déroulée au centre de secours de la Haye Malherbe, la traditionnelle cérémonie du 14 juillet. Lors de son allocution, Serge MARAIS (maire de la Haye Malherbe) a tout d'abord remercié la présence de Mr A. LEVITRE (Conseiller Départemental), des Maires de Surtauville (H. PICARD), de Vraiville (H. GAMBLIN), de Quatremare (représenté par E. ROBERT).

Le projet de réhabilitation du parking du centre de secours a été évoqué.

M. DRAPIER (chef du centre de secours) a remis les médailles aux sapeurs pompiers :

- le Caporal Chef RIBERPRAY Tanguy a reçu la médaille d'argent pour 20ans de service

- le Caporal LOPES Fabien a reçu la médaille de bronze pour 10 ans de service

et présenté les nouvelles recrues LARIGOT Lucie, DRAPIER Lucas, BOUKLIFI Najib et DEBORD Guillaume.

Le Lieutenant M. DRAPIER a présenté l'effectif à l'ensemble des représentants.

A la fin de la revue, des essais véhicules ont été proposés aux enfants et parents, heureux de cette initiative. La cérémonie s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié.



Réunion publique du 21 octobre



Le samedi 21 octobre, une réunion publique d'information proposée par Serge MARAIS (Maire) aux habitants de la Haye Malherbe s'est déroulée à la salle polyvalente.

Serge MARAIS a débuté la réunion par une présentation du budget de la commune, des futurs investissements et projets.

José HACVILLE est intervenu sur le sujet du débroussaillage.

En fin de présentation, Mr le Maire a échangé et répondu aux diverses questions posées par les Malherboises et Malherbois.

Un verre de l'amitié a été servi à la fin de cette rencontre.



Municipalité

Halloween

Halloween est au départ une fête celtique d'origine irlandaise. Le Nouvel AN Celtique vieux de 2500 ans est fêté chaque année, pour les enfants de toutes les villes et villages de FRANCE. L'année 2023 a été marquée par une distribution de bonbons des mains de Monsieur Le Maire (Serge MARAIS). Cette tradition a été respectée et les enfants de la Haye Malherbe sont venus chercher des friandises. Comme dit le proverbe « Des bonbons ou je te jette un sort ». Serge Marais remercie tous les administrés qui ont participé à cette opération.

A l'année prochaine



Commémoration du 11 novembre

Commémoration du vendredi 11 novembre 2023, au nom du conseil municipal je vous remercie pour votre participation, les parents, grands-parents, les enfants, l'ensemble des enseignants, les pompiers du centre de secours de La Haye Malherbe/Quatremare et l'association des anciens combattants. Un grand merci aux enfants de l'école de La Vallée pour leur participation. Merci aux enseignantes et aux parents présents pour leur participation.



Municipalité

La Communication

La communication est pour nous un outil essentiel. Le bulletin municipal est et restera un outil de communication indispensable mais à l'époque où nous vivons et à la vitesse où circule l'information, vous inscrire à l'application « Maires Citoyens » vous permettra d'être informé très rapidement des actualités, alertes et dates d'évènements.

Depuis août 2020 le support numérique application "Maires et Citoyens" est accessible les téléphones mobiles Android et les PC.



MAIRES & CITOYENS



Comment vous inscrire ?

L'application est disponible gratuitement sur :

- téléphone : en la téléchargeant via Apple Store ou Play Store (Android)
- ordinateur : en vous connectant sur <https://mairesetcitoyens.fr>

Il vous suffira dans les 2 cas :

- d'indiquer le code postal 27400 et de sélectionner la commune La Haye Malherbe
- de sélectionner votre adresse mail et un mot de passe

Après vérification, votre compte sera validé : vous choisirez alors de recevoir ou non des notifications sur votre téléphone ainsi que des e-mails sur votre ordinateur.

Les différentes fonctionnalités proposées



Actualités

Un fil d'actualité vous permettant de découvrir médias et informations (événements culturels, thèmes du prochain conseil municipal, alertes orages...). Vous êtes ainsi informés de ce qu'il se passe dans votre commune et pourrez commenter les publications.



Présentation

Une présentation de La Haye Malherbe, son nombre d'habitants, ses hameaux, sa fiche d'identité ...



Le maire et son équipe

Une description complète de l'équipe municipale et de ses responsables de commissions pour mieux vous orienter suivant vos besoins



Haye-Malherbe



Annuaire des services

Un annuaire complet des services proposés sur notre commune affichés sur une carte dynamique (coordonnées, horaires d'ouverture...)



Liens utiles

Pour partager avec vous des liens pour accéder rapidement à des sites internet (Portail Famille de l'Agglo Seine Eure, démarches en ligne...)



Agenda

Un agenda communal, simple à consulter, pour vous informer des événements à venir : réunions d'information, événements sportifs et associatifs organisés par la commune, les associations et les clubs sportifs, conseils municipaux, ... Toutes les dates à retenir, centralisées et accessibles sur cet agenda

Nos commerçants

Le Bistrot des artistes

« Nous avons ouvert le bar le 11 juillet 2023. Nous étions dans la région parisienne, ma maman (Xlaomin) était serveuse. Nous nous sommes très bien intégrées grâce à l'aide de nos clients. Le village est calme et sympa. Nous remercions les Malherboises et les Malherbois de l'accueil », précise Lisa.



Le Foodtruck

La Récré des PAPILLES (Foodtruck) est présente sur la place de la Maire le mercredi soir à la Haye Malherbe. Vous pourrez goûter de la cuisine maison ainsi que des Hot-Dog, Croque-Monsieur et des Frites maison.



Le tel : 06.95.76.89.46

Bon Appétit



Nos commerçants

La boucherie

Mr et Me FOULOGNE (nouveaux propriétaires de la boucherie du Bourg).

« Nous tenions auparavant la boucherie de Heudebouville. Il y 2 ans, nous avons revendu et mon mari s'est orienté vers la vente commerciale de boucherie/charcuterie. C'est grâce à son nouveau travail que nous avons repris la boucherie de la Haye Malherbe qui était en vente. Nous avons été très bien accueillis par le village, mais aussi nous tenons à remercier Serge MARAIS (Maire de la commune) qui a facilité notre intégration », précise Madame FOULOGNE.

"Il est vrai que nous avons de la chance à la Haye Malherbe car notre Boucherie et Bar ont été repris, ce n'est pas le cas malheureusement dans d'autres villages" dixit Mr Le Maire.

Samuel FOULOGNE a 35 ans d'expérience en boucherie.

Les horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 8h à 12h30 et de 15h00 à 19h00.

Tel : 02.32.50.61.44



Nous souhaitons à ces nouveaux commerçants une bonne réussite à chacun dans leur domaine respectif.

Flash infos

Pand@ by PIMMS présent dans votre Mairie



Delphine BOIVIN

Directrice – Correspondante qualité

📍 Place des 4 saisons 27100 VAL-DE-REUIL

☎ 02.32.25.12.25 - 06.83.88.27.45

✉ delphine.boivin@pimms.org

📱 @pimmsseineure

L'association PIMMS Seine-Eure a été créée en novembre 2007. Un premier point d'accueil a été ouvert en décembre 2008 sur Val-de-Reuil et un second en septembre 2010 sur Louviers.

Le PIMMS Seine-Eure a pour objectif de faciliter l'accès aux services publics à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Services proposés :

Accompagnement dans toutes démarches administratives papier ou via internet,

Aide au remplissage de formulaire et à la prise de rendez-vous,

Aide à la compréhension et à la rédaction de courriers,

Orientation vers les acteurs du territoire en fonction du besoin identifié,

Médiation en cas de difficultés de paiement,

Accès libre à un espace bureautique et à internet pour toutes démarches administratives (Actualisation, CV),

L'accueil physique du public se fait uniquement sur Rendez-vous. La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 02-32-25-12-25

Les permanences téléphoniques sont assurées du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, puis le vendredi matin de 9h à 12h. Lors des permanences téléphoniques, un médiateur peut accompagner à distance (informer, guider, orienter...) ou proposer un rendez-vous dans l'un des lieux d'accueils du PIMMS : PIMMS de Val-de-Reuil ; PIMMS de Louviers ; permanences en mairie de le Manoir-sur-Seine, La Haye Malherbe ou Saint-Pierre-du-Vauvray



Information



Point numérique



Orientation



Conseils et accompagnement

PIMMS SEINE-EURE Place des 4 saisons - 27100 Val-de-Reuil - 02.32.25.12.25 - seine-eure@pimms.org

Flash infos

Épicerie sociale et solidaire itinérante



C'est quoi ?

Un service d'aide alimentaire itinérant à destination de personnes en précarité vivant dans les communes rurales de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Pour qui ?

Pour les personnes résidant sur les communes rurales suivantes :

- Canton de Louviers : Andé, Heudebouville, Incarville, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray, Vironvay
- Canton de Pont de l'Arche : Acquigny, Alizay, Amfreville-sur-Iton, Crasville, Criquebeuf-sur-Seine, Igoville, La Haye-Lecomte, La Haye Malherbe, La Vacherie, Le Manoir, Le Mesnil-Jourdain, Les Damps, Martot, Pinterville, Pîtres, Quatremare, Surtauville, Surville, Terres-de-bord, Vraiville
- Canton de Val de Reuil : Uniquement Amfreville sous les Monts, Connelles, Herqueville

Comment être bénéficiaire ?

En prenant rendez-vous avec le Centre Communal d'Action Social de votre commune ou avec un travailleur social de la Maison du Département. Vous pouvez contacter ces derniers au 02.32.61.11.15 pour Val de Reuil, 02.23.09.46.56 pour Louviers ou 02.35.23.01.05 pour Pont-de-l'Arche. Et en leurs apportant les renseignements nécessaires (justificatif de moins de 3 mois des ressources et des charges)

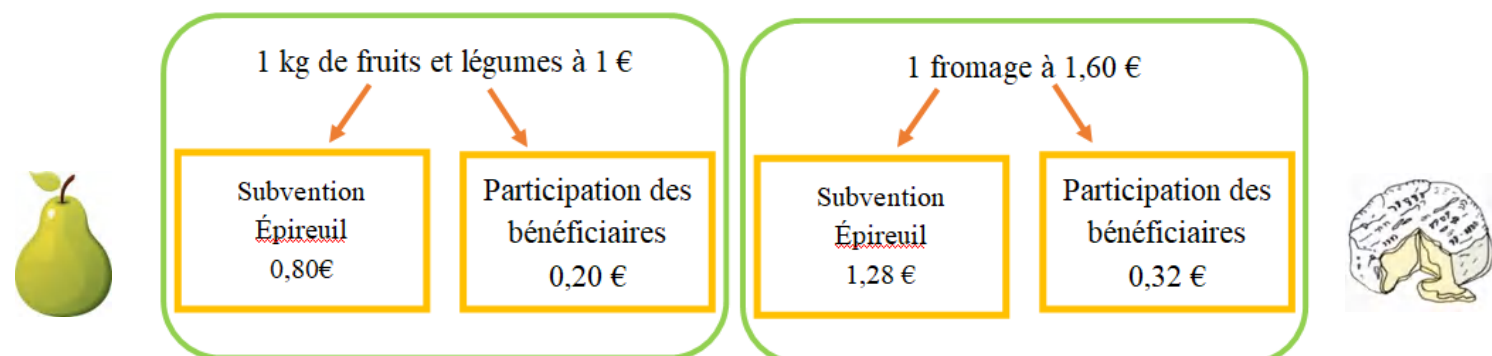
Comment ça marche ?

Les dossiers sont étudiés une fois par semaine lors d'une commission.

Si le dossier est accepté, il y a une ouverture des droits pour faire les achats (à concurrence du budget qui est accordé).

- Choix des courses en fonction des habitudes alimentaires et budgétaires,
- Participation financière à hauteur de 10 à 30% du prix de référence des produits distribués,
- Ils veillent à proposer une variété de produits (alimentaires, d'hygiène et d'entretien),
- Ils indiquent également quel sera le jour de livraison et l'adresse du lieu Relais où se fera la livraison.

Exemple :



Flash infos



Pour passer la commande

Personnes ayant accès à internet	Personnes n'ayant pas accès à internet
La veille de la livraison, connexion à notre site internet à partir de 16h30 et accès à notre boutique en ligne	A chaque livraison, une liste des produits secs peut nous être remis pour la semaine
Choix de produits parmi ceux proposés	Pour les produits frais, la veille du jour de livraison, à partir de 14h, passage de commande par téléphone

Le panier est livré par un salarié et un bénévole au point Relais du village dans l'après-midi.

Règlement de la participation financière



Un Conseiller Numérique à votre service

L'AGGLO met à disposition un conseiller Numérique pour vous accompagner dans votre apprentissage informatique au quotidien, téléphonique, gestion personnelle de vos données.

Les cours débutent à partir de 14h00 le mardi

Vous avez la possibilité de vous inscrire par :

- Téléphone Mairie de la Haye Malherbe : **02.32.50.61.30**
- Adresse Mail : **mairie@lahayemalherbe.fr**

Vous avez à disposition notre site internet : **lahayemalherbe.fr**

UN CONSEILLER NUMÉRIQUE À VOTRE SERVICE

L'Agglomération Seine-Eure vous propose un accompagnement dans l'apprentissage du numérique au quotidien lors d'ateliers collectifs gratuits et ouverts à tous !

Au programme :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) mes contenus numériques.
- Consulter l'annuaire et le vocabulaire numérique.
- Naviguer sur internet : outil de fonctionnement et de navigation web.
- Installer et utiliser des applis utiles sur mon smartphone.
- Apprendre les bases du traitement de texte.
- Envoyer, recevoir, gérer mes courriels.

Prenez contact avec votre mairie si vous êtes intéressés :

TEL : Mairie 02 32 50 61 30
Mail : mairie@lahayemalherbe.fr
Site internet : lahayemalherbe.fr

Logo: Agglomération Seine-Eure, Conseil Numérique, seine-eure aggie

Flash infos

Le monoxyde de carbone

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. En raison du confinement et du temps passé à la maison, il convient d'être encore plus vigilant en ce moment. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez au moins 10 min. par jour

Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver

Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes

Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson

© 2010 les Compagnons de l'Énergie - Illustration : Anabelle Gauthier - Graphika



www.prevention-maison.fr



Flash infos

Les chenilles processionnaires

Cette année, un nouveau fléau est apparu dans notre région, la chenille processionnaire du chêne particulièrement dangereuse pour les animaux domestiques et nous-mêmes.



**Processionnaire du chêne
Papillons et chenilles**

Plusieurs moyens de lutte existent, des traitements phytosanitaires biologiques ou chimiques, la lutte mécanique ou le piégeage par confusion sexuelle mais ne prenez pas de risques, faites appel plutôt à un professionnel car malheureusement sur le domaine privé, c'est aux propriétaires de faire le nécessaire, le coût n'étant pas anodin. Il faut espérer un hiver assez vigoureux pour limiter cette invasion, le réchauffement climatique étant le principal coupable. Dans les deux liens suivants, vous y trouverez plus d'informations et conseils.

La pression démographique, les besoins toujours plus importants en ressources engendrent sur notre milieu toutes sortes de maux comme le dérèglement climatique, la pollution responsable de 48000 décès par an en France mais aussi et surtout la disparition des espèces ; mammifères, oiseaux, poissons ont chuté de 60% depuis 1970, beaucoup étaient utiles pour maintenir un équilibre. Nous nous devons de les aider pour nos enfants et toutes les générations futures, moins de pesticides dans nos jardins en leur fournissant un abri, une mangeoire, un nichoir.

Dans notre région, plusieurs espèces que vous avez connues ont déjà disparues ou en passe de le devenir (Le chardonnet, le bouvreuil, l'abeille, le hérisson, l'anguille, les hirondelles, la tourterelle des bois, le vison, le putois, la pipistrelle, le serin cini et bien d'autres encore.



<https://www.centreatipoisons.be/nature/animaux/la-chenille-processionnaire>
<https://chenilles-processionnaires.fr/chenille-processionnaire-du-chene.htm>

Flash infos

Les frelons asiatiques



Qui peut intervenir pour détruire un nid ?

Pour rappel les sapeurs-pompiers n'interviennent plus pour détruire les nids. Il est nécessaire de faire appel à des spécialistes qui utilisent un matériel et des techniques professionnelles adaptés à chaque cas assurant une sécurité optimale. Ne vous attaquez jamais à un nid seul ! **Faites appel à « ALLO LA GUÊPE » au 06.72.42.17.00.**

Comment reconnaître un nid ?

Le nid du frelon asiatique est construit au printemps et peut atteindre à la fin de l'été un mètre de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé comme souvent à plus de 15 mètres de haut. Le frelon asiatique construit un nid qui ressemble à du papier mâché composé de plusieurs galettes. On le trouve rarement au ras du sol et il sera le plus souvent à plusieurs mètres de hauteur et il sera très difficile d'accès. Il est souvent de forme sphérique, abrite près de 2000 frelons et possède un orifice d'entrée et de sortie latérale. On peut trouver aussi les nids de frelons asiatiques dans un bâtiment ouvert ou dans le creux d'un mur mais très rarement en terre dans le sol. La présence d'un nid de frelon asiatique dans un arbre n'est détectable qu'avec les allées et venues des frelons car le vol du frelon asiatique fait beaucoup moins de bruit que celui du frelon d'Europe. On ne découvre ainsi la plupart du temps les nids de frelons asiatiques qu'en hiver avec l'absence de feuilles dans les arbres.

Le Centre d'Agglomération Seine Eure met fin aux aides des destructions de nids de frelons asiatiques pour 2019

L'opération « aide pour la destruction des nids de frelons asiatiques » se termine à partir 15 novembre 2019. Après cette date, il n'y aura plus de participation financière de l'agglomération.

La CASE s'est mobilisée pour la lutte contre le frelon asiatique en 2019 en prenant en charge 70% du montant de destruction des nids. Cette opération a eu un fort succès et a permis de détruire environ 120 nids primaires et 55 nids secondaires (bilan jusqu'au 24 octobre 2019) sur notre territoire. A cette période de l'année, les reines ont quitté les nids.

Leur destruction relève plus d'un intérêt sanitaire qu'écologique. L'opération se termine donc en date du 15 novembre 2019. A partir de cette date, il n'y aura plus de participation financière de l'agglomération pour la destruction des nids. Les propriétaires pourront toujours contacter le GDS pour bénéficier des 30% de prise en charge par le Département de l'Eure via la plateforme ou au 02 77 64 54 27.

Flash infos

L'ambroisie

Du nouveau sur le front des espèces invasives ; après le frelon asiatique, les chenilles processionnaires, voici maintenant de nouvelles espèces à surveiller, l'ambroisie dont les pollens sont très allergènes et la berce du Caucase dont la sève peut provoquer des brûlures jusqu'au 3ème degré, leurs installations souvent dues, via les jardinerias, les échanges mondiaux, le dérèglement climatique et le manque de prédateur.

Fléau pour certaines d'entre elles c'est un enjeu d'ordre sanitaire et environnemental.

Notre région peu touchée par ces deux espèces, nous pouvons encore en limiter leur propagation.

Différents organismes sont en charge de l'observation et de la coordination de la lutte contre ces espèces, le FREDON NORMANDIE et L'OBSERVATOIRE DE L'AMBROISIE.

Ci- joint quelques liens et photos d'informations :

<https://ambroisie-risque.info/lambroisie-une-problematique-internationale-conference-a-budapest/>

<https://ambroisie-risque.info/observatoire-des-ambroisies>

L'ambroisie



La berce du Caucase



Aspect des brûlures occasionnées par la berce du caucasse

L'aide à domicile



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public indépendant de l'Agglomération. Le CIAS Seine-Eure a pour objet de développer les actions d'intérêt communautaire et notamment l'accompagnement des personnes fragilisées ou en perte d'autonomie.

Ce service d'aide à domicile est accessible aux habitants du territoire Seine-Eure. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes handicapées. Il apporte à la personne une aide et un soutien lui permettant ainsi de vivre à son domicile, selon ses choix dans les meilleures conditions possibles, à son domicile.

Le service d'aide à domicile fonctionne 7 jours sur 7, de 7 h à 20h. Il intervient pour accompagner les personnes dans les tâches de la vie quotidienne tel que l'aide :

- À la toilette,
- À la préparation des repas,
- Aux déplacements,
- Aux courses,
- Aux tâches ménagères courantes,
- Dans les démarches administratives.

Le CIAS est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Un accueil physique et téléphonique personnalisé est assuré aux jours et horaires d'ouverture.

Renseignements au 02 76 46 02 00 ou aide.domicile@seine-eure.com

Agglomération Seine-Eure

Un coup de pouce pour acheter votre 1^{er} logement !



Vous achetez votre premier logement ?
Profitez d'une aide financière pour vous installer sur le territoire Seine-Eure.

Une aide pour quel logement ?

- **6000 €** : Collectif ancien avec au moins 25% de travaux à effectuer comprenant deux actions de travaux de rénovation énergétique.
- **6000 €** : Collectif neuf.
- **4000 €** : Individuel ancien avec au moins 25% de travaux à effectuer comprenant deux actions de rénovations énergétiques.
- **4000 €** : Individuel neuf allant au-delà des normes RT 2012 en obtenant la labellisation E+C-.
- **4000 €** : Location accession.
- **2000 €** : Individuel neuf respectant les normes RT 2012.

Comment en bénéficier ?

ð Être primo-accédant (ou ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années)

ð Remplir les critères d'éligibilité des plafonds de ressources retenus pour le Prêt Taux Zéro

ð Acheter sa résidence principale sur le territoire Seine-Eure.

Des questions ?

Pour tout renseignement, contactez Laurence HASLEY du service habitat

Téléphone :

02.32.50.85.82

Mail :

laurence.hasley@seine-eure.com

Maison de l'Habitat : Bienvenue chez vous !



**La maison
de l'habitat**

L'Agglo a regroupé en un lieu unique tous les services liés au logement. C'est la Maison de l'habitat ouverte depuis mardi 25 juin rue Pierre-Mendès-France, à Louviers.

Grâce à la Maison de l'habitat, chacun peut trouver réponse à ses questions, un accompagnement neutre et gratuit : aide à l'accession, diagnostic énergétique, solution de financements de travaux, accueil des nouveaux arrivants...

La Maison de l'habitat est le regroupement en un guichet unique de tous les services que propose l'Agglo.

Elle facilite l'accès à l'information, simplifie les démarches des particuliers et des investisseurs. Les partenaires de l'immobilier peuvent y tenir des permanences.

Une maison divisée en 3 pôles



Je rénove

La Maison de la rénovation ouverte en 2016 dans les locaux de l'Alec a rejoint la Maison de l'habitat.

Les conseillers peuvent accompagner de bout en bout ceux qui envisagent la rénovation de leur logement (conseils d'experts, économie d'énergie, solutions de financement, etc.).



Je m'installe

Mise en ligne des offres immobilières en achat ou location, information sur les avantages financiers propres au territoire Seine-Eure, accompagnement sur-mesure des nouveaux arrivants par une personne dédiée.



Je loue
mon bien

C'est l'accompagnement des propriétaires qui veulent valoriser leur bien en le louant, aides possibles en cas de rénovation, informations juridiques, actualités fiscales, intermédiation locative...

maison-habitat.seine-eure.fr



02 32 63 63 00



11 B rue Pierre Mendès France
27400 Louviers



habitat@seine-eure.com



seine-eure
agglo

Agglomération Seine - Eure

Les aides pour réduire nos déchets



Compostons !

Composter permet de réduire ses déchets de 40 kg par an et par habitant ! En utilisant les déchets de cuisine et les déchets de jardin, il est possible de réduire d'un tiers le poids de notre poubelle et d'obtenir du compost pour le jardin.

L'Agglo Seine-Eure aide les habitants souhaitant composter, en participant financièrement à l'achat d'un composteur, lombricomposteur ou bokashi, à hauteur de 100% dans la limite de 150€ / foyer.

Information et demande à faire sur :
Agglo-seine-eure.fr

Le broyage !

Broyer ses déchets végétaux permet d'en réduire le volume. Tiges et fleurs sèches des plantes vivaces, rameaux d'arbustes et de rosiers et déchets issus de la taille des haies et de l'élagage des arbres peuvent être broyés.

Le broyat est idéal pour :

- Couvrir, pailler le sol de ses parterres.
- Limiter les mauvaises herbes et ainsi les désherbants.
- Maintenir l'humidité et ainsi réduire les arrosages.
- Être intégré au compost.

L'Agglo Seine-Eure participe financièrement à hauteur de :

- 50 % du prix d'achat d'un broyeur à végétaux, dans la limite de 150 € par foyer.
- 70 % du montant de la location d'un broyeur à végétaux, dans la limite d'une journée.

Information et demande à faire sur :

Agglo-seine-eure.fr



Adoptons des poules !



Une poule mange les épluchures, les restes de repas et même les coquilles d'huîtres (émiettées) et les déchets de crevettes ! Elle pond des œufs et anime le jardin pour la joie des petits et grands.

L'Agglo donne 2 poules par foyer.

Renseignez-vous auprès du service propreté.

Information et demande à faire sur :

Agglo-seine-eure.fr

Venez retirer en mairie ou à l'Hôtel d'Agglomération votre « stop pub » ! Vous ne subirez plus les publicités mais continuerez à bénéficier des informations des collectivités.

NON à la publicité et aux journaux d'annonces

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

STOP PUB
Réduisons vite nos déchets !

Merci

OUI à l'info des collectivités

Agglomération Seine - Eure

Transport à la demande près de chez vous

FLEXI



LOUVIERS Clinique, Joffre, Paris,
Porte de l'Eau, Rendez-Vous Bus
LA HAYE-MALHERBE Marie

COMMENT VOYAGER ?

- ❶ Réservez de 1 mois à 1 heure l'avance soit :
 - > Par téléphone au **02 32 40 44 44** (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30).
 - > Sur le site **semo-mobilité.fr** (réservation 24h/24).
 - > Sur votre smartphone avec l'application **My Mobi** 24h/24. Cette application vous permet de réserver votre trajet, de visualiser l'arrivée du taxi en temps réel aux points de départ et de destination, ainsi que consulter ses prochains trajets.
 - > À l'agence semo de Louviers aux horaires d'ouvertures.
- ❷ Précisez le jour, l'horaire et les arrêts de prise en charge et de destination.
- ❸ La réservation peut être modifiée de + ou - 7 minutes. Votre horaire de départ vous sera confirmé par SMS 40 minutes avant le rendez-vous.
- ❹ Rendez-vous à l'arrêt convenu 5 mn avant l'horaire de départ. En cas de retard, le taxi n'est pas tenu de vous attendre.
- ❺ Validez votre titre de transport. Le prix est identique à celui d'un voyage en bus et permet la correspondance dans l'heure avec une autre ligne semo.

Règles de civisme

Les animaux errants



Extrait registre des délibérations du conseil municipal

Monsieur Le Maire, rappelle que, selon l'article L 212-21 et suivants du Code Rural, « il prend toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ou de tous les animaux errants » y compris leur saisie et leur conduite dans un lieu de dépôt, qu'il désigne, adapté à l'accueil et à la garde de ceux-ci.

Par ailleurs, au titre du pouvoir de police générale qu'il détient en vertu des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est habilité à intervenir pour assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique.

Il informe le conseil municipal qu'il souhaite mettre en place des tarifs pour la capture et la pension des animaux errants pris en charge par les services municipaux.

Il propose plusieurs possibilités qui sont appliquées dans diverses communes, frais de 1ère capture, 2ème capture, frais de nourriture et garde au chenil. Les frais de vétérinaire, si nécessaires, seront à la charge du propriétaire.

Frais de garde et de nourriture : 15 €/jour par animal

Un forfait de capture selon des tranches horaires définies :

- Forfait semaine entre 8^h00 et 17^h00 ; **50 €** par animal
- Forfait semaine entre 17^h00 et 8^h00 ; **80 €** par animal
- Forfait week-end et jours fériés ; **120 €** par animal

Dépôts sauvages



Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable, mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Nous informons les auteurs de ces indélicatesses qu'ils s'exposent à des amendes de 150 à 1500 €. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Ce sont les services des communes et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

Règles de civisme

Nuisances sonores

Bricolage - Jardinage

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

Leur utilisation est autorisée* :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- > les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- > les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

* Arrêté préfectoral de la Vienne du 19 juin 2007 (sauf dispositions locales plus restrictives).



C'est votre anniversaire... vous déménagez : Pensez à prévenir vos voisins



Un bruit vous gêne ?

Quelle que soit son origine

Voisinage :

- > Jardinage
- > Bricolage
- > Instruments de musique
- > Appareils bruyants
- > Animaux domestiques
- > Comportements bruyants

Chantiers de travaux publics ou privés

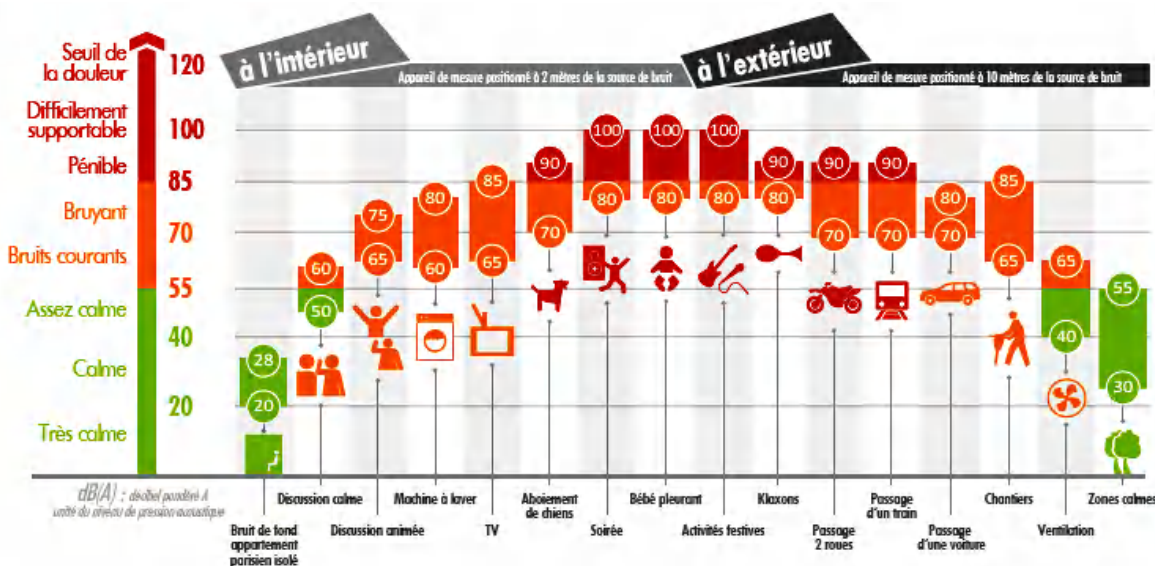
Activités (sauf installations classées)

(une mesure sonométrique est alors nécessaire)^[1]

- > Commerce
- > Artisanat
- > Agriculture
- > Sport
- > Loisir
- > Lieu musical

[1] Réalisée à la demande du Maire par la DDASS ou le SCS

Privilégiez dans tous les cas une démarche amiable



+3 dB(A)

c'est l'augmentation du bruit lorsque l'on double la source sonore

🚗 = 60 dB(A)

+ 🚗 = 63 dB(A)

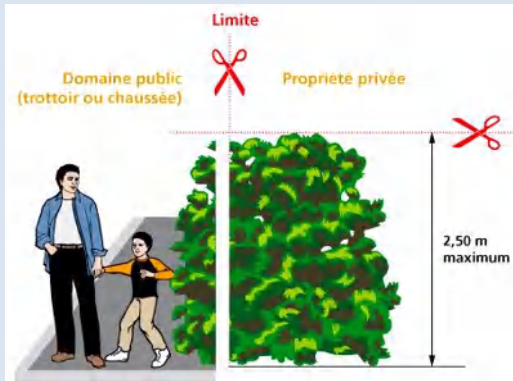
+10 dB(A)

c'est l'augmentation du bruit qui provoque la sensation d'un son deux fois plus fort

Règles de civisme

Élagage des haies, arbres, arbustes

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner les passages des piétons, des câbles électriques ou téléphoniques, ainsi que la visibilité des panneaux de signalisation.

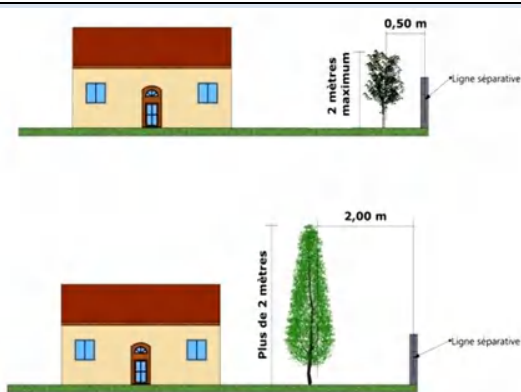
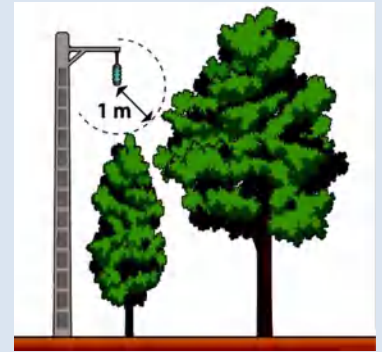


Les propriétaires sont tenus de couper les branches et les racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Vous devez également veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public (rues, allées, chemins). Vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le Maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Si des branches ou des arbres situés sur votre propriété occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, EDF peut engager des recours envers le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.

Si la ligne est sur la voie publique, l'élégage est à votre charge, en revanche si la ligne traverse votre propriété, c'est à EDF de l'effectuer à sa charge.

* Aux abords des lignes, définissez les distances à respecter en prenant compte de la taille qu'auront vos plantations à leur maturité. La distance minimum entre le poteau et l'arbre est de 1 mètre.



Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite de séparative. Les autres limites fixent la distance de plantation initiale :

*distance se mesurant à partir du tronc de l'arbre

Types de végétaux	Distance minimale des plantations
Plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur	0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine
Plantations supérieures à 2 mètres de hauteur	2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine

Vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus demander des indemnités pour les préjudices subis, même dans le cas où vous avez respecté les distances de plantation. Exemples pouvant être considérés comme troubles anormaux ou excessifs :

- Les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, son chemin d'accès
- Les feuilles qui provoquent des nuisances (gouttières ou canalisations bouchées),
- Les pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

Règles de civisme

Brûlage des déchets végétaux

STOP au brûlage à l'air libre des déchets verts et aux autres usages du feu !
Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts et aux autres usages du feu et au débroussaillage est FORMELLEMENT INTERDIT.



Suite à plusieurs constats, encore récents, et plaintes reçues d'administrés subissant les désagréments de cette pratique, en plus de la pollution que celle-ci produit, nous vous transmettons quelques informations ainsi que l'arrêté préfectoral reçu le 16 novembre 2020. Brûler des déchets à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €. Incommoder son voisinage par les odeurs, fumées ou détritiques volants risquant de provoquer un incendie, peut par ailleurs engager votre responsabilité." Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage, des épiluchures de fruits et légumes... Ces déchets verts font partie des « biodéchets ».

Que faire de vos déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps. Ou bien de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune. Pour rappel, nous avons la chance d'avoir une déchetterie sur notre commune !

Il est donc interdit de les brûler à l'air libre, ni même de les brûler avec un incinérateur de jardin.

En cas de non-respect de la réglementation, une contravention de 450 € (article 131-13 du code pénal) peut être appliquée à tout contrevenant.

La circulaire du 18 Novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts précise que cette pratique est **strictement proscrite pour les particuliers et collectivités.**



En effet, au-delà des possibles troubles du voisinage par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants qui sont d'autant plus importants que les végétaux sont verts et humides.

Pour rappel sont considérés comme déchets verts : les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs, les autres déchets végétaux issus des jardins et parcs de particuliers.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, et privilégient la valorisation des déchets verts : compostage, broyage, paillage, apports en déchetteries.

Règles de civisme

La propreté devant chez soi

Nous rappelons à nouveau les obligations envers la communauté relevant à la fois du respect mutuel, du savoir-vivre ensemble et de textes législatifs.

Les nouvelles réglementations environnementales interdisent maintenant l'utilisation de produits phytosanitaires et compliquent maintenant l'entretien des espaces verts, pour vous comme pour nos employés communaux.

Il serait préjudiciable pour tous d'être obligé de faire appel à des prestations extérieures ou à l'augmentation des effectifs face à un surcoût de travail, ces solutions seraient trop impactantes sur le budget communal ou directement sur les taux d'imposition.

Nous vous rappelons via un arrêté et une fiche d'information vos obligations envers tous.

L'ensemble de notre communauté compte sur vous et votre civisme pour favoriser et maintenir en état nos espaces communs.



Règles de civisme

Obligation légales débroussaillage dans l'EURE

Débroussailler une nécessité pour mieux vous PROTÉGER

Pourquoi débroussailler ?

Débroussailler est un geste essentiel de protection contre les incendies de forêt.

Il limite le risque de propagation de feu à partir des habitations. Il permet, en cas d'incendie, de ne pas concentrer les moyens de lutte sur les seules habitations. Le débroussaillage protège la forêt et sa biodiversité : Il ralentit la propagation du feu et réduit son intensité. Il limite le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions. Il facilite et sécurise le travail des pompiers.

Quand débroussailler ?

Le débroussaillage doit maintenir l'état débroussaillé, idéalement du 1er novembre au 15 mars pour les interventions sur arbres ou arbustes puis régulièrement et notamment en juin pour la végétation herbacée.

Sa fréquence est proportionnée au risque à défendre et à l'évolution de la végétation. Les travaux doivent être exécutés dès que la végétation ligneuse et herbacée (arbustes, broussailles, etc.) dépasse 40 cm de haut.

Dans les structures d'accueil (camping, parc de loisirs ou résidentiels, etc.), l'état débroussaillé doit être maintenu en période d'ouverture au public.

Où s'appliquent les obligations ?

Les obligations légales de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'appliquent sur 28 communes réparties sur les massifs forestiers de Bord Louviers, Évreux et Beaumont le Roger.

Dans ces communes, tous les abords des constructions, leurs voies d'accès et les abords des réseaux (routes, lignes électriques et voies ferrées) situés à moins de 200 mètres de bois et forêts doivent être débroussaillés.

Dans les espaces agricoles en lisière de massifs boisés : si le risque d'incendie de forêt est qualifié « élevé » ou « très élevé » par le réseau « météo des forêts », un déchaumage devra être réalisé en lisière sur une largeur de 20 mètres dans les parcelles agricoles en cours de moisson.

Quel périmètre débroussailler ?

Les parcelles concernées sont celles situées à moins de 200m de la lisière de forêt.

En zone urbaine, dans les lotissements, ZAC ou associations foncières urbaines, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée.

En zone non urbaine (pas de document d'urbanisme rendu public), l'obligation porte sur un rayon de 50m autour des constructions ou installations et sur une largeur de 3m de part et d'autre des voies d'accès privées.

En cas de difficulté :

Contactez la mairie à laquelle il incombe d'assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

Comment débroussailler ?

Débroussailler, ce n'est pas tout raser.

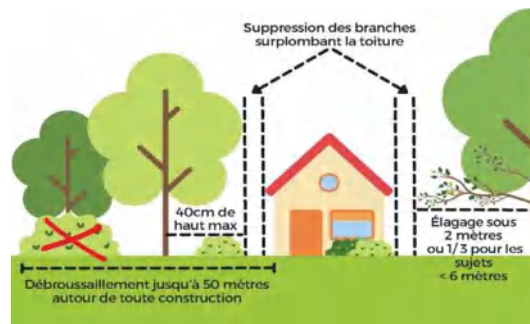
Il ne s'agit ni de défricher, ni d'effectuer une coupe rase mais de respecter les distances de sécurité pour créer une discontinuité végétale salubre qui respecte la forêt.

Bien débroussailler, c'est :

- Couper les branches basses des arbres au ras du tronc sur une hauteur de 2m.
- Enlever les branches surplombant une construction à moins de 3m
- Enlever les branches le long des voies de circulation publique et chemins d'accès aux habitations, pour laisser une hauteur libre sous branches de 4m.
- Maintenir une distance d'au moins 3m entre les constructions et les haies ou alignements,

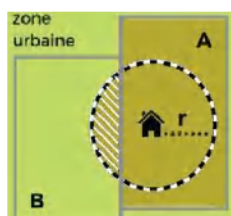
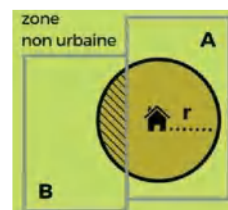
Règles de civisme

- Éliminer la strate arbustive présente dans la zone à débroussailler (quelques arbustes pourront être conservés en dehors de tout couvert d'arbres),
- Enlever les bois et broussailles morts.
- Évacuer les végétaux coupés en décharge autorisée ou broyer sur place.
- Évacuer les rémanents et branchages issus de tout chantier forestier.



Qui doit débroussailler ?

En zone non urbaine, le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler dans un rayon (r) de 50 mètres autour de sa maison, y compris dans la parcelle B.



En zone urbaine, le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler l'ensemble de sa parcelle et doit débroussailler la partie de la parcelle de son voisin située dans les 50 m autour sa maison.

Comment s'acquitter de cette obligation en cas de chevauchement des responsabilités :

1. informer le propriétaire voisin de l'obligation de débroussaillage.
2. lui indiquer qu'il peut lui-même exécuter les travaux. À défaut, lui demander l'autorisation écrite de pénétrer sur son terrain pour y effectuer le débroussaillage.
3. en cas de refus, le riverain refusant l'accès devient responsable du débroussaillage.

Quelles sanctions ?

Le débroussaillage (et le maintien en état débroussaillé) est une obligation du Code Forestier (art. L-131 à L-134) précisée localement dans l'Eure par l'arrêté préfectoral du 8 juin 2023.

Le non-respect des obligations légales de débroussaillage vous expose à :

- une mise en demeure de débroussailler,
- l'exécution d'office des travaux à vos frais,
- jusqu'à 1 500 € d'amende,
- jusqu'à 30 € par m² soumis à OLD non débroussaillé,
- l'indemnisation éventuelle du préjudice subi par les tiers en cas d'incendie.

Où se renseigner ?

Auprès de votre Mairie

ou

Auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service Eau, Biodiversité, Forêt (DDTM 27 / SEBF)

Tél : 02 32 29 62 94

Email : ddtm-sebf-mnfc@eure.gouv.fr



Retrouvez toutes les informations sur <https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Obligations-Legales-de-Debroussaillage-OLD-dans-l-Eure>

Fleurissement

Le concours des maisons fleuries 2023

La remise des prix du concours des maisons fleuries édition 2023, s'est déroulée le vendredi 24 novembre à 18h à la salle polyvalente. Chaque participant a reçu un prix.

Les 3 premiers gagnants sont :

- **1er Mr Michel LEROY** : un bon d'achat, une composition fleurie offerte par la source aux fleurs et un diplôme.
- **2ème Mr Yvan BERTRAND** : un bon d'achat et un diplôme.
- **3ème Mme Jacqueline HELAN** : bon d'achat et un diplôme.

Les participants suivants ont été également mis à l'honneur.

Mesdames ; Nathalie LECOINTRE, Marie Josée REMOUSSIN, Annick JOBIN, Marina DORE, Mireille VALERE, Anne Marie LEROY, Marie Laure MISEREY, Jacqueline LABORDE PADIE, Michèle TAYOT.

Messieurs : Albert FIQUET, André LETARD, Mr Laurent DIENIS

Toutes et Tous ont reçu une composition fleurie et un diplôme offert par la Mairie.

Nous vous espérons nombreux l'année prochaine sur le thème **des jeux olympiques**.

Mr Le Maire, les membres du conseil Municipal et la Commission Fleurissement vous remercie pour votre engagement.



Félicitations aux organisateurs et participants



Travaux 2023

CIMETIERE

La pose de cavurnes

Montant de l'achat : 3 300,00 € H.T.
Reprise des concessions : 816,67€ H.T.
Participation de l'agglo FDC (fond de concours) montant : 2 264,00 € sur le montant H.T.
Reste à charge pour la commune : 1 852,67 € H.T.



Nouvelle opération de remise en état du mur

Montant de l'achat : 803,36 € H.T.
Reste à charge pour la commune : 803,36 € H.T. payé en section de fonctionnement.



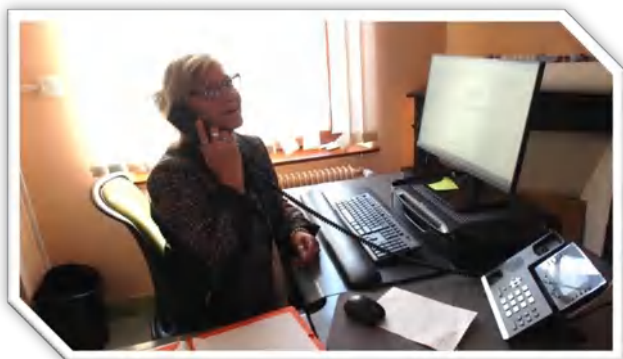
Mairie

Changement des matériels informatiques et téléphoniques

Montant de l'achat : 12 976,00 € H.T.

Participation de l'agglo FDC (fond de concours) montant : 6 488,00 € sur le montant H.T.

Reste à charge pour la commune : 6 488,00 € H.T.



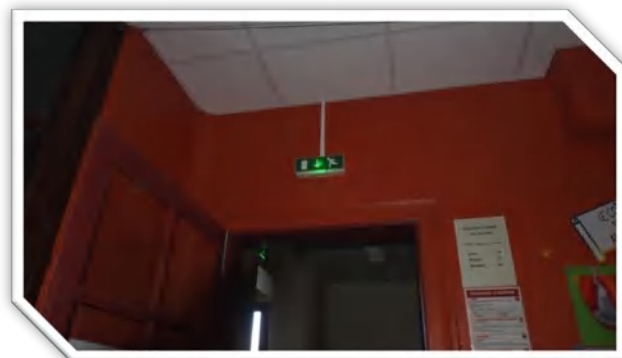
École Jean Paul BARBÉ

Mise en place des blocs de sécurité dans toutes les classes l'école

Montant de l'achat : 3 754,00 € H.T.

Participation de l'agglo FDC (fond de concours) montant : 1 877,00 € sur le montant H.T.

Reste à charge pour la commune : 1 877,00 € H.T.



Travaux

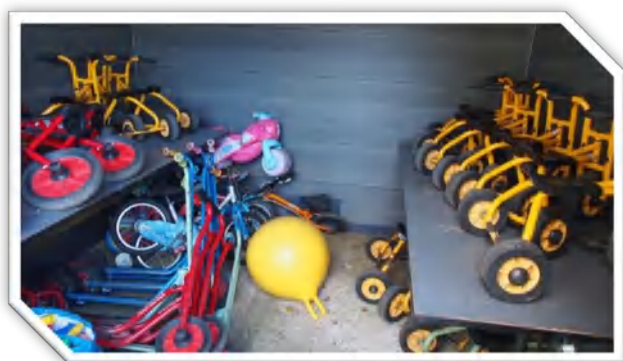
Mise en place étagères de rangement à l'école et changement des fenêtres de la classe CP

Montant de l'achat : 12 637,00 € H.T.
Participation de l'État DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) montant en attente de validation.



Achat d'un garage à vélos école pour la cour des maternelles

Montant de l'achat : 3 507,00 € H.T.
Participation de l'agglomération FDC (fond de concours) montant : 1 700,00 € sur le montant H.T.
Reste à charge pour la commune : 1 807,00 € H.T.



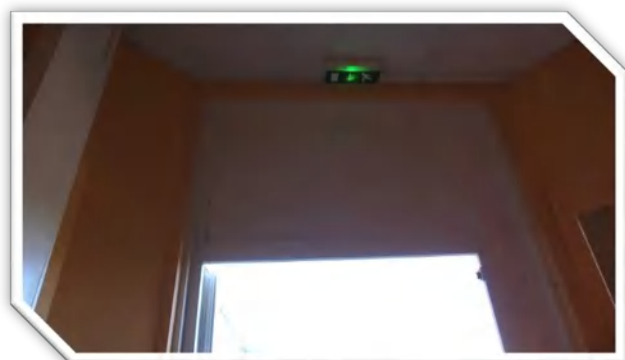
École de la Vallée

Mise en place des blocs de sécurité dans toutes les classes l'école

Montant de l'achat : 1 621,00 € H.T.

Participation de l'agglomération FDC (fond de concours) montant : 800,00 € sur le montant H.T.

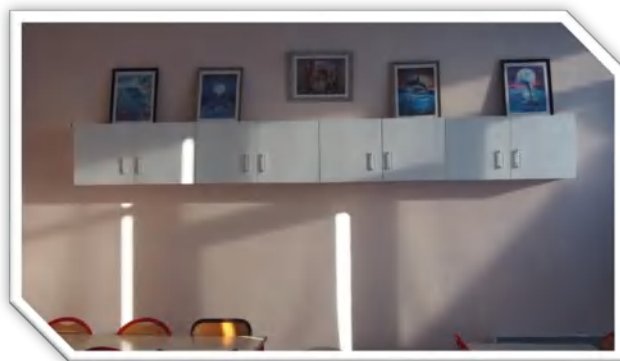
Reste à charge pour la commune : 821,00 € H.T.



Achat et Mise en place d'étagères dans le réfectoire de l'école

Montant de l'achat : 134,00 € H.T.

Reste à charge pour la commune : 134,00 € H.T. payé en section de fonctionnement



Travaux

Remise en service du chauffage plafond à l'école

Montant de l'achat : 618,00 € H.T.

Reste à charge pour la commune : 618,00 € H.T.



Achat et Mise en place de placards de rangement à l'école

Montant de l'achat : 120,00 € H.T.

Reste à charge pour la commune : 120,00 € H.T. payé en section de fonctionnement



La poste

Réparation de la barrière de sécurité accidentée près de la poste

Montant de la réparation : 7 140,00 € H.T.

Pris en charge par notre assureur



Outillage

Achat d'un outil multitâche (taille haie-tronçonneuse)

Montant de l'achat : 1 605,00 € H.T.

Reste à charge pour la commune : 1 605,00 € H.T.



Travaux

Achat d'une cuve et d'un vaporisateur

Montant de l'achat : 850,00 € H.T.

Reste à charge pour la commune : 850,00 € H.T.



Remise en état des transfos électriques rue de la poste et rue des carrières

Montant de l'achat : 650,00 € H.T.

Reste à charge pour la commune : 650,00 € H.T. payé en section de fonctionnement



Avant



Après

Remplacement d'un poteau éclairage rue du Carbonnier

Montant du remplacement : 21 280,00 € H.T.

Pris en charge par notre assureur



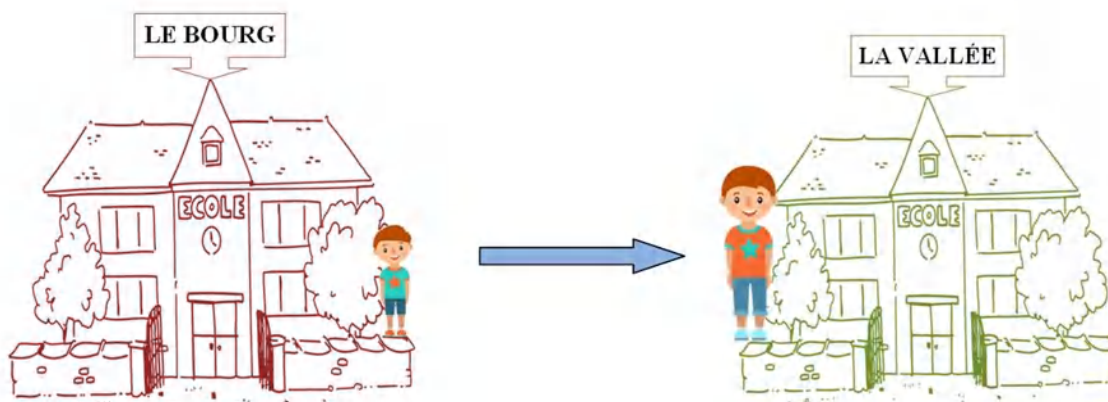
Travaux d'écoulement chemin du petit désert

Travaux d'écoulement chemin des Petits déserts
Prise en charge par l'Agglomération Seine Eure



Vie scolaire

Retour de l'enfant vers l'école de La Vallée







Nous rappelons aux parents qu'il est convenu que les enfants résidants sur le hameau « La Vallée », le lieu-dit le « Camp des Ventes », et les enfants résidants sur l'ancienne commune de Tostes (depuis la fermeture de l'école de cette commune), effectuent leur scolarité à l'école du hameau « La Vallée » dès la classe de CP jusqu'à leur rentrée en sixième.

Seule la présence d'un frère ou d'une sœur dans l'école maternelle de la commune de résidence pourrait éventuellement faire l'objet d'une demande de dérogation. Cependant, lorsque l'enfant le plus jeune intégrera la classe CP, l'ensemble de la fratrie retournera d'office à l'école de secteur soit l'école du hameau « La Vallée », même si l'aîné de la fratrie doit interrompre le cycle en cours.

Tarifs scolaires à compter du 1 septembre 2023



	Cantine
	Enfant de la commune maternelle : 3,95 € Enfant de la commune primaire : 4,08 € Enfant hors commune maternelle : 4,35 € Enfant hors commune maternelle : 4,48 € Adulte : 5,50 €
	 <u>Toute absence doit être signalée la veille avant 9h00 à la cantinière (06.20.89.85.09) ou à la mairie au (02.32.50.61.30) pour être décompté.</u>

Garderie	
École Jean-Paul BARBÉ	École La Vallée
Matin 7 ^h 30 à 8 ^h 20 : 1,40 € Matin+ 7h00 à 8h20 : 2,90 € Soir 16 ^h 30 à 18 ^h 00 : 1,90 € Soir + prolongement jusqu'à 18 ^h 30 : 2,90 € <u>Passer 18h30, un supplément sera facturé 10,00 €.</u>	Matin 7 ^h 30 à 8 ^h 30 : 1,40 € Matin+ 7h00 à 8h30 : 2,90 € Soir 16 ^h 15 à 18 ^h 00 : 1,90 € Soir + prolongement jusqu'à 18 ^h 30 : 2,90 € <u>Passer 18h30, un supplément sera facturé 10,00 €.</u>
 Tout retard doit être signalé au 06.20.89.85.08	 Tout retard doit être signalé au 06.20.89.85.08

Vie scolaire

Groupe scolaire Jean-Paul BARBÉ

Notre thème de l'année est le jeu.

Nous avons un partenariat avec la ludothèque de Louviers qui viendra faire plusieurs animations sur cette année scolaire.

Au mois de novembre, nous avons commencé avec les jeux de construction.

D'autres animations sont prévues :

- Les jeux d'adresse
- Les jeux mathématiques
- Des ateliers de fabrication
- Un escape game.

Les animateurs viendront également installer le village symbolique dans notre école pour une journée.

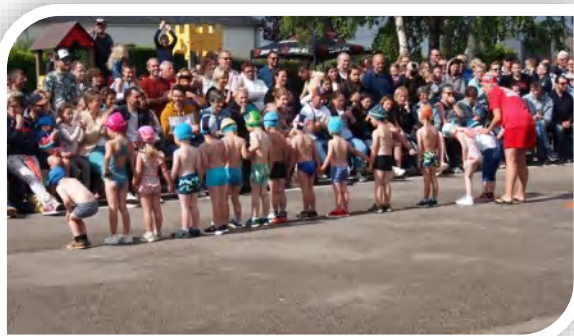
Nous allons également ouvrir notre école aux grands-parents des enfants.

Sur plusieurs après-midis, ils viendront participer à des jeux de société avec les élèves.

Cela va permettre de créer du lien entre les générations.

Mme Renaud partira en classe transplantée au centre équestre du Neubourg du 13 au 17 mai 2024 avec sa classe de CM.

Margot POIRÉ
(Directrice du Groupe Scolaire J-P BARBE)



Vie associative

Présentation du RCMS

Notre association Racing Club Malherbe Surville est un club de football situé sur les communes de La Haye Malherbe, Saint Didier des Bois, Surville, Surtauville, Terres de bords et leurs alentours.

Notre club comprend environ 200 licenciés de tout age.



Nos équipes participent aux championnats du District de l'Eure, aux coupes de France, de Normandie et de l'Eure et à un maximum de tournois, avec toujours beaucoup d'ambition.

La mission de nos dirigeants est de faire progresser chaque année nos joueurs, tout en véhiculant des valeurs telles que le partage, l'esprit d'équipe, la mixité, le fair-play et l'ouverture.



Notre slogan :
SEUL, on va progresser, ENSEMBLE, on va loin

Nous communiquons activement sur les réseaux sociaux, à travers notre page facebook :

<https://www.facebook.com/rcmalherbe.survillefoot>

et notre site internet :

<https://rc-malherbe-surville.footeo.com>

Contacts :

David PEREIRA SOARES - Président du RCMS - 06.89.83.58.48 - pereira.soares.david@gmail.com



Vie associative

Association des Parents d'Élèves



Association des Parents d'élèves de l'école de la Haye Malherbe.

L'APE comprend environ 25 membres, l'objectif est de proposer des événements pour les enfants de l'école (Goûter d'Halloween, Noël...) et des actions afin de récolter des fonds pour aider l'école sur différents projets (aide à la classe de déc ouverte, achat de matériels, des Bookinous ont été achetés pour les classes de maternelles pour que les enfants soient en autonomie pour écouter les histoires). Notre Assemblée Générale a encore rassemblé une vingtaine de membres, le vendredi 29 septembre afin de faire le bilan de l'année 2022/2023 et de prévoir les prochaines actions.

Composition du Bureau :

Présidente : Céline METAYER

Trésorerie : Sébastien BATTENDIER & Christine DUQUESNE

Secrétaire : Marlène MARAIS

Nos futures actions pour l'année 2023/2024 :

- ❖ Goûter d'Halloween (Vendredi 20 octobre)
- ❖ Vente de pizza (Vendredi 17 novembre)
- ❖ Vente de sapin (Vendredi 8 décembre)
- ❖ Goûter de Noël (Vendredi 22 décembre)
- ❖ Repas dansant (Samedi 20 janvier)
- ❖ Carnaval avec déambulation du char et des enfants (Samedi 10 février)
- ❖ Chasse aux œufs (Samedi 6 avril)
- ❖ Vente de plants de légumes (Vendredi 17 mai)
- ❖ Tombola pour la kermesse de l'école



Nous souhaitons vous remercier pour la participation de l'ensemble des familles, de leurs proches et pour les grilles de la loterie.

Un grand merci également aux commerçants de leurs implications pour la kermesse qui nous offrent chaque année des lots.

L'APE recrute !

Si vous avez envie de partager de bons moments, dans la joie et la bonne humeur lors de nos actions, la moindre intention de votre part est la bienvenue ! **Le seul et même but : Les enfants !**

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre l'association avec grand plaisir !

(metayer.celine@gmail.com) ou 06.12.99.32.03.

Vie associative

Association La Vallée des Loisirs



En 37 ans d'existence, l'association La Vallée des Loisirs a proposé de nombreuses activités à ses adhérents. Les plus récentes sont des initiations à la photo et à la vidéo.

En octobre 2023, avec l'aide de Jean-Michel Bréant, les bénévoles de LVL ont installé une boîte à livres sur le parking de l'école de La Vallée. Cette boîte, fournie par la Mairie de La Haye-Malherbe, comporte deux niveaux : en bas pour les enfants, en haut pour les adultes.

Notre association s'adresse à l'ensemble de la population du territoire en organisant des manifestations culturelles et conviviales permettant aux habitants de se rencontrer et de mieux se connaître.

Nous possédons notre propre local près de l'école de La Vallée. Cela nous permet d'organiser nos activités aussi bien dans la journée qu'en soirée.

Nous avons besoin de vos idées, de votre enthousiasme et de votre concours pour mettre en œuvre de nouveaux projets.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à appeler le 06 22 45 60 36.

Calendrier des animations 2024 :

3 février : Assemblée Générale

16 février : Soirée ludique à La Vallée (réservée aux adhérents)

16 mars : Soirée musicale avec repas à Montaure

31 mai : Fête des Voisins à La Vallée

8 juin : Journée Plein Air avec pique-nique

30 juin : Foire à tout à Tostes

12 octobre : Soirée théâtrale à La Haye-Malherbe

20 octobre : Sortie mycologique en Forêt de Bord

15 novembre : Veillée à La Vallée (réservée aux adhérents)



Vie associative

Association de Sauvegarde du Patrimoine Malherbois



En cette deuxième partie de 2023 nous avons organisé avec le concours de la Commission du Patrimoine de Montaure une exposition pour les Journées du Patrimoine le 16 et 17 septembre au Prieuré de Montaure, nous remercions La Fondation Feu Vert de nous avoir accueillis dans ce beau site, nous avons reçu près de 230 visiteurs, en plus des objets de Poteries et Tuiles, nous avons mis en place 2 conférences une avec Françoise GUILLUY et une autre avec Éric LOUET, le dimanche un atelier de terre tenue par Marie-Pierre LAMY céramiste une vingtaine d'enfants y ont participé.

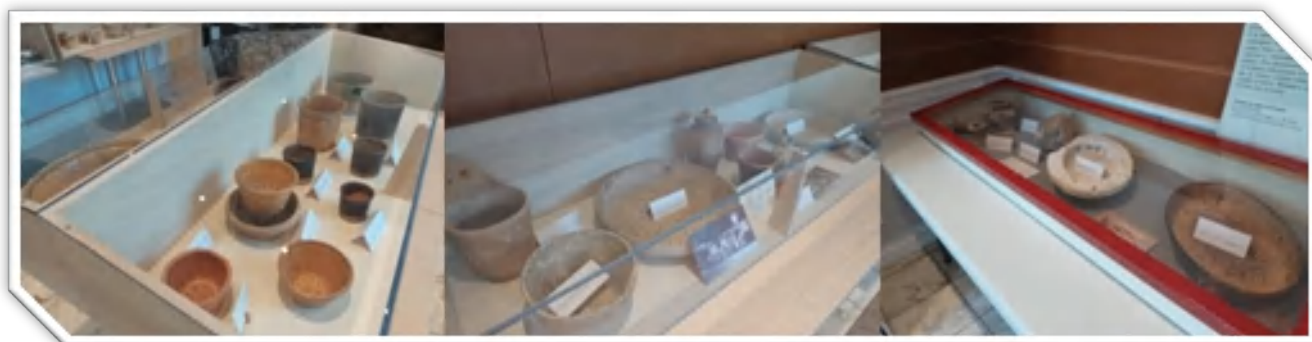
Merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés dans ce grand projet, sans oublier les Municipalités de LA HAYE MALHERBE et TERRES DE BORD.

À cette occasion l'A.S.P.M réédite le livre ;
TUILIERS ET POTIERS DE L'ÈRE LA HAYE MALHERBE & MONTAURE
de Françoise GUILLUY, profitez de la souscription pour connaître l'histoire de votre commune.



Pour 2024 retenez les dates du 28 avril 2024, le four à pain sera mis en fonction, et l'exposition de peinture les 28 et 29 avril 2024. Afin de perdurer notre Association rejoignez-nous, renseignements 06.73.27.18.66 ou 06.76.83.82.50.

Bruno CLAUDE
Secrétaire A.S.P.M



Vie associative

Association La Joie de Vivre

L'association « La Joie de Vivre » a pour but de rompre la solitude des personnes âgées en leur proposant des activités et des sorties.

En 2023, les propositions étaient les suivantes :

- **Judi 23 mars** : Théâtre à Paris avec Gérard JUGNOT et son fils Arthur. Cette sortie a dû être annulée suite aux émeutes dans Paris.
- **Judi 22 juin** : Visite du Musée de la Poste à Paris, déjeuner et tour dans Paris en autocar. Cette sortie a été annulée faute de participants (17 personnes).
- **Mardi 27 juin** : Randonnée en forêt de bord avec les 2 groupes de randonneurs suivi d'un apéritif réalisé par nos petites mains fidèles et d'un pique-nique que chacun avait apporté
- **Mardi 26 septembre** : Déjeuner et balade dans le petit train de Pacy-sur-Eure. Cette sortie remplaçait le repas annuel qui se déroule d'habitude dans la salle polyvalente au mois de septembre. Cette prestation était exclusivement réservée aux adhérents. Nous étions 62 personnes à partager ce moment convivial entre amis et voisins.



- **Dimanche 26 novembre** : Déjeuner - spectacle au Cabaret « Voulez-Vous » de Caudebec-les-Elbeuf. 67 personnes ont répondu présentes pour ce moment féérique de strass et de paillettes.

L'association La Joie de Vivre c'est aussi :

- Randonnée tous les mardis à partir de 9h30 – Rendez-vous place de la Mairie (Petite et grande marche).
- Atelier tricot tous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois à la salle Émile Lenoble, de 14h à 17h avec goûter réalisé par les tricopines. Actuellement nous sommes 10 tricoteuses. Nous réalisons des ouvrages que nous vendons sur les marchés de Noël. Nous sommes sur le marché de Terre de Bord les 25 et 26 novembre ainsi qu'à La Haye Malherbe le 10 décembre.

Les profits vont dans la caisse du club.

L'Assemblée Générale du club est prévue le mardi 23 janvier 2024 à 14h00 à la salle polyvalente de la Haye Malherbe suivie de la traditionnelle galette des rois accompagnée d'un pétillant pour commencer la nouvelle année. Montant de l'adhésion 2024 : 20 € par personne.

Véronique LETELLIER
Présidente de l'Association « La Joie de Vivre »
Tél. 06.85.12.52.26

Vie associative

Association Judo Club La Haye Malherbe



CONTACTEZ-NOUS : 06 15 46 27 26



Judo Club la Haye Malherbe

1^{er} cours d'essai gratuit pour l'activité de votre choix !



Qui sommes-nous ?

Le Judo Club de la Haye Malherbe est une association (Loi 1901) créée en 2014.

L'équipe dirigeante, ainsi que les bénévoles qui donnent de leur temps, font tout depuis des années pour enseigner le judo de manière fidèle au code moral qui régit cet art martial, mais aussi pour éduquer les enfants qui font partie du club

JUDO

« Le Judo est une école de la vie »

ENFANTS
À PARTIR DE 4 ANS

La pratique du Judo et son apprentissage contribuent à l'épanouissement et à l'éducation des enfants



ADOLESCENTS

Chez l'adolescent l'objectif du judo sera de faire de vous un véritable compétiteur dans le respect du code moral de nos disciplines.



ADULTES

La pratique du judo chez l'adulte contribue à conserver, améliorer ses capacités physiques et sa santé tout en apprenant à maîtriser un geste technique.



TAÏSO

Cours Mixte ou exclusivement féminin, regroupant plusieurs activités : Coaching, Gym, Cardio, Cuisses, Abdos, Fessiers, Etirements.

SELF-DEFENSE

La self-défense permet d'acquies maîtrise de son corps, confiance et contrôle de soi. Sa pratique est recommandée à partir de l'adolescence et convient à tous.

Vie associative

LA VIE DU CLUB

Un début de saison très actif avec plusieurs évènements, formations, stage du club, entraînements CPS ainsi que les premières compétitions.



Bravo à Teddy BOUQUAND qui s'investit dans l'arbitrage avec l'école d'arbitrage du département de l'Eure



Mallys TER qui suit la formation accompagnant professeur et qui a participé au premier circuit minime en finition, deuxième qui intègre également l'équipe du comité 27

Rafaël PUY qui participe régulièrement à tous les CPS et qui a également participer au premier circuit minime.

Léandre BRUCK qui a déjà participé à deux tournois Label A et Excellence (judo 76).

Ainsi que le stage du club qui réunit une quarantaine d'enfants, on continue sur le mois de novembre avec les Benjamins qui vont démarrer le circuit dès le 1er novembre.



CONTACTEZ-NOUS



Portable : 06.15.46.27.26



Judo Club La Haye Maillerbe



Judo.lahayemaillerbe@free.fr

Nouveaux horaires 2023-2024

Judo des 2000 (2023)	Judo des 1000	Judo des 7000/8000	Judo des 10000
Tarif : 12000-13000 Tarif : 20000-25000	Tarif Pré jeunesse (jeunes-athlètes) : 17000-18000 Tarif Pré jeunesse (jeunes-athlètes) : 20000-25000 Tarif Jeunes (10ans) : 20000-25000	Tarif Pré jeunesse (athlètes) : 12000-13000 Tarif Jeunes (athlètes) : 15000-16000 Tarif Jeunes : 18000-19000 Remboursement matériel (Lava) : 17000-18000 Tarif : 18000-19000	Tarif Jeunes : 17000-18000 Tarif Pré jeunesse (jeunes-athlètes) : 20000-25000 Tarif Jeunes (10ans) : 20000-25000

Vie associative

Association Artdanse de Vraiville

Spectacle ARTDANSE du dimanche 3 décembre.

Bravo à la compagnie ART'DANSE de Vraiville pour ce magnifique spectacle féérique.

Bravo aux organisateurs, parents et enfants pour nous avoir offert un moment agréable dans notre petite commune rurale.

Une équipe passionnée et engagée.

Encore toutes nos félicitations.



Vie associative

L'Union Commerciale



Le samedi 16 décembre, l'**Union Commerciale** de La Haye Malherbe a organisé une animation de Noël sur la Place du village,

Pendant toute cette journée festive, les commerçants de notre commune ont proposé diverses activités aux enfants : stand de maquillage, jeux en bois, balade en calèche...ainsi que de belles rencontres avec le Père Noël !

Les nombreux Malherboises et Malherbois ont échangé autour d'un vin chaud et d'un bon gâteau offert par l'Union des Commerçants.

La tombola a clôturé cette journée, et récompensé les enfants ayant participé au "Jeu concours" en décorant les boules de Noël distribuées gratuitement dans chaque commerce du village !

12 lots ont été tirés au sort par les enfants du village.

Félicitations aux heureux gagnants et merci pour votre participation !

Vos commerçants de la Haye Malherbe sont satisfaits de cette première manifestation autour de Noël et continueront à vous proposer des nouveautés en 2024 toujours dans le but de dynamiser notre centre bourg ! **Restez attentifs !!**

"L'Union Commerciale remercie l'AGGLO"

A tous **MERCI** et nous vous souhaitons de passer **de belles fêtes de fin d'année**



Dates à retenir

8 Février



Repas des anciens

16 Mars



Soirée théâtre

16 Mars



Repas dansant organisé par
La Vallée des Loisirs
à la salle des fêtes de Montaure

17 Mars



Crêpes musette

23 / 24 Mars



Foire à tout organisé par le
Judo Club
dans la salle polyvalente

28 Avril



Foire à tout du comité des fêtes
à La Haye Malherbe

29 avril



A partir de 15h00 et jusqu'à
19h00 dans la salle polyvalente
de La Haye Malherbe, faites le
don de sang. Collation offerte
après le don.

8 mai



Commémoration de
la victoire 1945

17 / 20 Mai



Fêtes de la Pentecôte

Dates à retenir

2 Juillet



Foire à tout organisée par
La Vallée des Loisirs à Tostes

29 Juillet



A partir de 15h00 et jusqu'à
19h00 dans la salle polyvalente
de La Haye Malherbe, faites le
don de sang. Collation offerte
après le don

14 Juillet



Fête nationale

4 Août



Repas champêtre

8 Septembre



Repas de la Joie de Vivre

14 Septembre



Forum des associations
à SURTAUVILLE

Dates à retenir

14 Septembre



Loto du comité des fêtes

24 Septembre



Assemblée générale
ASHM gymnastique

6 octobre



Soirée choucroute
Dans la salle polyvalente

12 Octobre



Soirée théâtrale organisée
Par La Vallée des Loisirs
20h30 dans la salle polyvalente

21 Octobre



A partir de 15h00 et jusqu'à
19h00 dans la salle polyvalente
de La Haye Malherbe, faites le
don de sang. Collation offerte
après le don

22 Octobre



Sortie mycologique organisée
Par La Vallée des Loisirs
En forêt de Bord

11 Novembre



Commémoration de l'armistice

23 Novembre



Soirée beaujolais

13 Décembre



Arbre de Noël

Dates à retenir

14 / 15 Décembre



**Marché de Noël
Salle polyvalente**

23 Décembre



**A partir de 15h00 et jusqu'à
19h00 dans la salle polyvalente
de La Haye Malherbe, faites le
don de sang. Collation offerte
après le don.**

Votre équipe municipale

